

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR10.20PR  
concernant  
une demande de crédit d'investissement de Frs 1'060'000.--  
pour l'aménagement de la place en bordure sud du château et  
de Frs 920'000.-- pour l'installation d'une plateforme élévatrice  
et le remplacement de l'étanchéité de la cour intérieure.**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 26 mai 2010

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Catherine Carp, Madeleine Lechmann, Marinette Nicollin-Stilli, Josy Tessa, Jean-Yves Guyon, Bexhet Halimi, Daniel Hofmann, Walter Müller et Alain Willommet 1<sup>er</sup> membre.

Pour présenter ce préavis, M. le Municipal Paul-Arthur Treyvaud était accompagné de François Armada, responsable des bâtiments. Nous les remercions pour tous les renseignements donnés à la commission sur le préavis comportant les deux volets.

### **Aménagement de la place en bordure Sud du Château**

Ces dernières années, le Château a donné lieu à de multiples projets et réalisations en vue de son entretien, de son accessibilité et de sa mise en valeur. D'autres travaux d'assainissement ainsi que l'aménagement de la place bordant la façade Sud du Château ont été prévu afin de revaloriser de manière harmonieuse l'entrée Sud de la Vieille Ville, offrant ainsi aux yverdonnois et aux touristes une zone de détente conviviale (bancs).

L'aménagement tel qu'il est prévu occasionnera une diminution de 21 places de parc correspondant à la ligne de parcage parallèle ainsi qu'à la première bande perpendiculaire, par rapport à la façade sud du Château. Certaines places de parc seront compensées lors du réaménagement des rues Pestalozzi et Jordils.

Des fouilles archéologiques sont prévues en vue d'apporter certaines précisions par rapport à l'emplacement et aux caractéristiques en lien historique avec le Château.

### **Installation d'une plateforme élévatrice et remplacement de l'étanchéité de la cour intérieure**

En 1995, un projet d'étude a déjà été proposé pour l'installation d'un ascenseur !  
Après mainte proposition et bon nombre de projets, enfin nous avons réussi à avoir un projet qui a passé tous les obstacles administratifs, depuis la commune, via les monuments historiques jusqu'à la Confédération.

A noter que l'ascenseur n'atteindra que le 1<sup>er</sup> étage. D'autres solutions devrait être envisagées si l'on voulait que les étages supérieurs soient accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

Des travaux d'étanchéité de la cour intérieure, repavée en 1945, devraient être entrepris dans le contexte de la réalisation de la plateforme élévatrice, afin d'éviter des dégâts d'eau, dans les locaux sis en-dessous de la cour.

**Conclusion :**

La Commission émet le vœu de soutenir ce projet, malgré la non entrée en matière des experts fédéraux et cantonaux concernant les liens avec les éléments historiques. Elle vous propose à l'unanimité de ses membres, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter l'ensemble des articles du préavis No. 10.20PR , tels que présentés par la Municipalité.

Pour la Commission : Alain Willommet

Yverdon, le 14 juin 2010